

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Vivek SINGH, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2022

Date d'affichage : 30 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Votants : 24

Délib. n°2022-053 : Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale du personnel communal

Par lettre du 6 mai 2022, l'Amicale du personnel a déposé en mairie une demande exceptionnelle de subvention d'un montant de 1 800 €.

L'association motive sa demande en expliquant qu'elle organise le 18 septembre prochain une sortie à Nantes à « Planète Sauvage », contribuant après deux ans de COVID à resserrer les liens entre agents. Un sondage a été fait auprès du personnel. Près de 70 personnes seraient intéressées (familles et agents retraités inclus).

Pour information, l'association ne réclame aucune participation financière aux agents actifs ; elle demande 20 € aux autres participants (agents retraités, conjoints, jeunes > 16 ans...).

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Amicale du personnel communal.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

